

## ORDRE DU JOUR

**SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 13 AVRIL 2021 DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN, tenue le 12 avril 2021, à 19 h 30, par visioconférence Messenger.**

- 1 Réouverture de la séance ordinaire du conseil**
- 2 Suite de l'ordre du jour**
- 3 Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1 Assemblée ordinaire du 8 mars 2021
- 4 Finances / comptes**
  - 4.1 Présentation et adoption - comptes payés et à payer de mars 2021
- 5 Dépôt des rapports du responsable des travaux publics et de l'inspectrice en bâtiment et en environnement**
- 6 Correspondances**
- 7 Service de l'administration**
  - 7.1 Mandat pour la télésurveillance des bâtiments municipaux
  - 7.2 Avis pour l'augmentation du loyer du 5175, 7<sup>e</sup> Rang
  - 7.3 Embauche d'un journalier spécialisé
  - 7.4 Embauche d'une nouvelle préposée à l'entretien et aide aux travaux publics
  - 7.5 Autorisation de signature pour une entente avec ARPE-Québec
  - 7.6 Achat d'une enseigne pour le 25<sup>e</sup> anniversaire de la première mosaïciculture en 3D réalisée au Québec
  - 7.7 Distribution d'arbres gratuits dans le cadre du mois de l'arbre
  - 7.8 Webinaires pour l'administration municipale
  - 7.9 Webinaires pour les élus
  - 7.10 Procuration pour un vote aux Caisses Desjardins
  - 7.11 Autorisation de prolongement d'une ligne d'Hydro-Québec
- 8 Service de sécurité publique**
- 9 Service de la voirie municipale**
  - 9.1 Octroi du mandat pour le nivelage des chemins
  - 9.2 Octroi du mandat pour le balayage des rues
  - 9.3 Octroi du mandat pour le rapiéçage des chemins
  - 9.4 Octroi du mandat pour le marquage de chaussée
  - 9.5 Octroi du mandat pour le nettoyage de fossés
  - 9.6 Octroi du mandat pour l'épandage d'abat poussière
  - 9.7 Octroi du mandat pour le fauchage et le débroussaillage des chemins
  - 9.8 Demande d'autorisation de passage sur la route du Pont par des véhicules lourds
  - 9.9 Mandat pour la tonte des pelouses des terrains municipaux
  - 9.10 Appel d'offres pour les travaux d'installation de ponceaux sur la Route du Pont
  - 9.11 Appel d'offres pour l'achat et l'installation de lampadaires
  - 9.12 Appel d'offres pour les services professionnels (plans et devis) pour les travaux de réfection du 4<sup>e</sup> Rang

- 10 Service de l'hygiène du milieu**
- 11 Service de l'urbanisme**
- 12 Service des loisirs & culture**
  - 12.1 Présentation de spectacles de la Westmobile
  - 12.2 Inscription au 8<sup>e</sup> rendez-vous québécois du loisir rural
- 13 Varia :**
- 14 Période de questions**
- 15 Levée de l'assemblée**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN**

**Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du 12 avril 2021 tenue le 13 avril 2021 à 19 h 30 par visioconférence Messenger**

**SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :**

Madame Louise Cusson,	conseillère siège no 1
Monsieur Raymond Breton,	conseiller siège no 2
Madame Maryse Joyal,	conseillère siège no 3
Monsieur Richard Sylvain,	conseiller siège no 4
Monsieur Michel Côté,	conseiller siège no 5
Madame Julie Levesque,	conseillère siège no 6

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Diane Bourgeois, Mairesse.

**1. RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2021**

Madame la mairesse rouvre la séance ordinaire entamée le 12 avril 2021 et souhaite la bienvenue aux élus et au directeur général et secrétaire-trésorier.

**2. SUITE DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 AVRIL 2021**

Le conseil municipal reprend l'ordre du jour qui a été entamé le 12 avril 2021 en poursuivant avec le point 3.

**3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 Il est proposé par Monsieur Michel Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2021.**

Adoptée. #2021-04-083

**4. FINANCES / COMPTES**

**4.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2021**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à cette séance du conseil, la liste des comptes payés et à payer, savoir :

Liste des comptes de mars 2021	108 134,64 \$
Rémunération + remises / employés	28 890,98 \$
Rémunération + remises / élus	6 326,78 \$
Frais traitement et banque	
<b>Total :</b>	<b>143 352,40 \$</b>

**Il est proposé par Madame Julie Levesque, et résolu à l'unanimité des conseillers, que les comptes payés et à payer au montant de 143 352.40 \$ couvrant la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 mars 2021 soient adoptés.**

Adoptée. #2021-04-084

5. **DÉPÔT DU RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

6. **CORRESPONDANCES**

- **Mutuelle des Municipalités du Québec**- Part de ristourne de la Municipalité de Saint-Lucien : 671\$ pour 2020
- **Vire au vert (qui regroupe les plus grandes organisations environnementales et citoyennes au Québec)** – Souhaite sensibiliser les futurs-es candidats et candidates à leurs préoccupations environnementales

7. **SERVICE DE L'ADMINISTRATION**

7.1 **MANDAT POUR LA TÉLÉSURVEILLANCE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service d'Alarme 2200 Inc.;

**CONSIDÉRANT** les problématiques soulevées avec le fournisseur actuel;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par **Monsieur Richard Sylvain**, et résolu à l'unanimité des conseillers, de mandater Alarme 2200 Inc. pour la télésurveillance annuelle pour le centre communautaire au coût de 295.00 \$ plus taxes et pour la mairie au coût de 150.00 \$ plus taxes. Il est également autorisé à défrayer les frais d'équipements de 150 \$ par bâtiment plus l'installation, s'ils s'avéraient nécessaires.

Adoptée. #2021-04-085

7.2 **AVIS POUR L'AUGMENTATION DU LOYER DU 5175, 7<sup>E</sup> RANG**

**CONSIDÉRANT** le bail de location en vigueur pour l'immeuble sis au 5175, 7<sup>e</sup> Rang;

**CONSIDÉRANT QU'** annuellement, il est possible de faire parvenir un avis d'augmentation de loyer et d'augmenter celui-ci;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par **Monsieur Michel Côté**, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la direction générale à faire parvenir, par courrier recommandé, un avis d'augmentation de loyer aux locataires du 5175, 7<sup>e</sup> rang, fixant le loyer, du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, à 705 \$ par mois, taxes incluses et à signer le bail de cette période selon ces termes.

Adoptée. #2021-04-086

### 7.3 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SPÉCIALISÉ

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reconfiguré la structure de son organisation pour son service de travaux publics en créant un poste de journalier spécialisé, afin d'augmenter son efficience;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Steve Lussier, qui est l'emploi de la Municipalité de Saint-Lucien depuis plus de 10 ans, effectue un excellent travail;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Lussier a déjà effectué une grande partie des tâches qui sont attribuées aujourd'hui au journalier spécialisé;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Lussier a travaillé de très bonne façon pendant trois mois en période d'essai à ce nouveau poste de journalier spécialisé depuis le début de l'année 2021;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Monsieur Raymond Breton, et résolu à l'unanimité des conseillers, de nommer à compter du 12 avril 2021, Monsieur Steve Lussier au poste de journalier spécialisé, selon les conditions indiquées à la Politique concernant les conditions de travail des employés municipaux 2020-2024.

Adoptée. #2021-04-087

### 7.4 EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN ET AIDE AUX TRAVAUX PUBLICS

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Steve Lussier quitte aujourd'hui son poste de préposé à l'entretien et aide aux travaux publics afin d'occuper le poste de journalier spécialisé;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Josée Pigeon, qui est à l'emploi de la Municipalité de Saint-Lucien au poste d'aide à l'entretien et aux travaux publics depuis plus de 3 ans, effectue un excellent travail;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Josée Pigeon a travaillé de très bonne façon au poste de préposée à l'entretien et aide aux travaux publics pendant trois mois en période d'essai depuis le début de l'année 2021;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Louise Cusson, et résolu à l'unanimité des conseillers, de nommer à compter du 12 avril 2021, Madame Josée Pigeon au poste de préposée à l'entretien et aide aux travaux publics selon les conditions indiquées à la Politique concernant les conditions de travail des employés municipaux 2020-2024.**

Adoptée. #2021-04-088

#### **7.5 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE ENTENTE AVEC ARPE-QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Lucien désire organiser à nouveau une collecte des produits électroniques lors de la tenue d'un bazar qui se tiendra au centre communautaire le 12 juin 2021;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Maryse Joyal, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser M. Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et secrétaire-trésorier à signer « l'entente de collectes et d'événements spéciaux » d'ARPE-Québec, pour la Municipalité de Saint-Lucien.**

Adoptée. #2021-04-089

#### **7.6 ACHAT D'UNE ENSEIGNE POUR LE 25<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA PREMIÈRE MOSAÏCULTURE EN 3D RÉALISÉE AU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Gestion horticole Normand Francoeur désire prêter gratuitement une mosaïculture à la Municipalité pour souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire de la première mosaïculture en 3D réalisée au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Gestion horticole Normand Francoeur souhaite en retour que la Municipalité fasse l'acquisition et l'installation d'un panneau en coroplaste d'environ 4 pieds X 4 pieds à l'endroit où sera installée la mosaïculture pour souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire de la première mosaïculture en 3D réalisée au Québec;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Sylvain, et résolu à l'unanimité des conseillers :**

**QUE** la Municipalité autorise l'installation d'une mosaïculture prêtée par l'entreprise Gestion horticole Normand Francoeur devant l'église;

**QUE** la Municipalité accorde un budget maximal de 200 \$, taxes en sus, incluant les frais de graphisme, pour l'acquisition et l'installation d'un panneau en coroplaste d'environ 4 pieds X 4 pieds à l'endroit où sera installée la mosaïculture pour souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire de la première mosaïculture en 3D réalisée au Québec.

Adoptée. #2021-04-090

## **7.7 DISTRIBUTION D'ARBRES GRATUITS DANS LE CADRE DU MOIS DE L'ARBRE**

**CONSIDÉRANT QUE,** lors du Mois de l'arbre et des forêts, l'Association forestière du sud du Québec organise de nombreuses activités valorisant l'arbre, les forêts et leurs bienfaits, dont une distribution de jeunes pousses d'arbres gracieusement offertes par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

**CONSIDÉRANT QUE** Gesterra procédera à une distribution de compost dans les municipalités de la MRC de Drummond au mois de mai;

**CONSIDÉRANT** la demande de la coordonnatrice en loisirs, madame Geneviève Payette, pour allouer un budget maximal de 650 \$ taxes nettes pour organiser une journée de distribution d'arbres et de compost le samedi 22 mai au garage municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds sont disponibles dans le budget 2021 du Service des loisirs;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par **Monsieur Raymond Breton**, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité proclame « Mai, mois de l'arbre et des forêts »;

**QUE** la Municipalité accorde un budget maximal de 650 \$ taxes nettes pour l'organisation d'une journée de distribution d'arbres et de compost le samedi 22 mai au garage municipal;

**QUE** la Municipalité mandate Madame Geneviève Payette, coordonnatrice aux loisirs, pour remplir et acheminer le formulaire de demande d'arbres à l'Association forestière du sud du Québec avant le 23 avril 2021;

**QUE** la Municipalité désigne Monsieur Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et secrétaire-trésorier, comme personne autorisée à signer le formulaire de demande d'arbres.

Adoptée. #2021-04-091

## 7.8 WEBINAIRES POUR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

**CONSIDÉRANT** la situation actuelle de la pandémie de COVID-19, l'ADMQ offre pour une deuxième édition, des formations Webinaires très intéressantes pour la Municipalité de Saint-Lucien en lieu et place du congrès annuel;

**CONSIDÉRANT QUE** ces formations seront disponibles sur un poste de travail à distance, peu importe sa localisation;

**EN CONSÉQUENCE,** **il est proposé par Monsieur Raymond Breton,** et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser l'inscription de Madame Line Bilodeau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière à la grande Webdiffusion en gestion municipale offerte par l'ADMQ et qui offre 18 webinaires en 3 jours du 15 au 17 juin 2021, au montant 399\$.

Adoptée. #2021-04-092

## WEBINAIRES CONCERNANT LE PROJET DE LOI 67

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi 67 instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions a été adopté le 24 mars dernier;

**CONSIDÉRANT QU'** une importante formation en format webinaire est offerte par l'ADMQ le 29 avril prochain;

**EN CONSÉQUENCE,** **il est proposé par Monsieur Richard Sylvain,** et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser l'inscription de Madame Line Bilodeau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe et de Monsieur Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et secrétaire-trésorier à ce webinaire, au montant de 75 \$ chacun (150\$ total) plus taxes.

Adoptée. #2021-04-093



## 7.9 WEBINAIRES POUR LES ÉLUS

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre des formations pertinentes et très intéressantes pour les élus municipaux;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Julie Levesque,** et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser :

- l'inscription de Messieurs Raymond Breton et Michel Côté au webinaire offert par la FQM qui s'intitule « le comité consultatif en urbanisme, un outil de démocratie participative au service de la collectivité (rediffusion) », au montant de 45 \$ chacun (90\$ au total) plus taxes;
- l'inscription de Madame Maryse Joyal au webinaire offert par la FQM qui s'intitule « Le service à la clientèle » le 7 mai 2021 de 13h30 à 16h30, au montant de 255 \$, plus taxes;
- l'inscription de Madame Maryse Joyal et de Monsieur Richard Sylvain au webinaire offert par la FQM qui s'intitule « maximiser votre impact auprès des divers paliers décisionnels », le 12 juin 2021 de 9h à 12h au montant de 255 \$ chacun (510\$ au total), plus taxes.

Adoptée. #2021-04-094

## 7.10 PROCURATION POUR UN VOTE AUX CAISSES DESJARDINS

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Lucien a été convoquée à titre de membre de la Caisse populaire Desjardins de l'Est de Drummond à son assemblée générale annuelle;

**CONSIDÉRANT QU'** à cette occasion, la Municipalité de Saint-Lucien pourra voter à distance, notamment pour élire les membres du conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT QU'** à titre de personne morale, la Municipalité de Saint-Lucien doit désigner, par procuration, une personne physique pour voter dans le cadre de cette assemblée générale annuelle;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Maryse Joyal,** et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser Monsieur Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, à voter par procuration à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Lucien dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de la Caisse populaire Desjardins de l'Est de Drummond.

Adoptée. #2021-04-095

#### **7.11 AUTORISATION DE PROLONGEMENT D'UNE LIGNE D'HYDRO-QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour le prolongement sur son emprise, d'une ligne électrique d'Hydro-Québec de moyenne tension dans le 8<sup>e</sup> Rang de Kingsey;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 6580, 8<sup>e</sup> Rang de Kingsey paie pour le prolongement de cette ligne qui idéalement devrait passer sur la propriété de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'emprise du chemin public dans cette portion du 8<sup>e</sup> Rang est de 20 mètres de largeur et que le prolongement de cette ligne à cet endroit ne peut causer aucun problème sur nos infrastructures (haut du fossé extérieur);

**CONSIDÉRANT QUE** le responsable des travaux publics de la Municipalité recommande d'autoriser le projet de prolongement de cette ligne électrique tel que le démontre la plan soumis le 23 mars dernier par Hydro-Québec;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raymond Breton,** et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser le projet de prolongement d'une ligne électrique de moyenne tension sur l'emprise appartenant à la Municipalité de Saint-Lucien dans le 8<sup>e</sup> Rang de Kingsey, dans le but de desservir le 6580, 8<sup>e</sup> Rang de Kingsey, tel que le démontre le plan soumis le 23 mars dernier par Hydro-Québec.

Adoptée. #2021-04-096

**8 SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**9 SERVICE DE LA VOIRIE MUNICIPALE**

## 9.1 OCTROI DU CONTRAT POUR LE NIVELAGE DES CHEMINS

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Lucien a reçu deux (2) soumissions pour le service de nivelage des chemins;

**CONSIDÉRANT QUE** le responsable des travaux publics recommande à la Municipalité de Saint-Lucien d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit, J. Noël Francoeur inc.;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Madame Louise Cusson, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit, J. Noël Francoeur inc., le nivelage des chemins en 2021, au coût de 166.71 \$ /heure, taxes incluses.

Adoptée. #2021-04-097

## 9.2 OCTROI DU CONTRAT POUR LE BALAYAGE DES RUES

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Lucien a reçu deux (2) soumissions conformes pour le service de balayage de rues;

**CONSIDÉRANT QUE** ces deux (2) soumissions de J. Noël Francoeur inc. et Entreprise E. Bélanger présentent le même prix, soit, 103.48 \$ /heure, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE,** suivant la recommandation du conseiller juridique de la Municipalité, nous avons procédé le 13 avril 2021 à un tirage au sort à pile ou face pour déterminer quel entrepreneur se verra attribuer le contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** le tirage au sort disponible sur enregistrement vidéo effectué par le directeur général et secrétaire-trésorier en présence de deux témoins a favorisé Entreprise E. Bélanger;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Monsieur Michel Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'octroyer à Entreprise E. Bélanger le contrat pour le balayage de rues en 2021, au coût de 103.48 \$ /heure, taxes incluses.

Adoptée. #2021-04-098

### 9.3 OCTROI DU CONTRAT POUR RAPIÉÇAGE DES CHEMINS

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Lucien a reçu trois (3) soumissions pour les travaux de rapiéçage du réseau routier;

**CONSIDÉRANT QUE** le responsable des travaux publics recommande à la Municipalité de Saint-Lucien d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit, Pavage Veilleux;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Monsieur Richard Sylvain, résolu à l'unanimité des conseillers, d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Veilleux, au coût de 56 222.78\$ taxes incluses pour 300 tonnes métriques de bitume pour la réalisation des travaux de rapiéçage en 2021.

Adoptée. #2021-04-099

### 9.4 OCTROI DE CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE CHAUSSÉE

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Lucien a reçu trois (3) soumissions pour les travaux de marquage de chaussée;

**CONSIDÉRANT QUE** le responsable des travaux publics recommande à la Municipalité de Saint-Lucien d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit, Marquage et Traçage Québec;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Monsieur Michel Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit Marquage et Traçage Québec, au coût de 0.195\$ le mètre linéaire plus taxes pour les lignes blanches, 0.204\$ le mètre linéaire plus taxes pour les lignes jaunes et 25.00\$ pour les lignes d'arrêt, plus les taxes pour la réalisation des travaux de marquage de chaussée en 2021.

Adoptée. #2021-04-100

### 9.5 OCTROI DU CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DE FOSSÉS

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Lucien a reçu deux (2) soumissions pour le nettoyage de fossés;

**CONSIDÉRANT QUE** le responsable des travaux publics recommande à la Municipalité de Saint-Lucien d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit, Excavation Martin Benoit inc.;

**EN CONSÉQUENCE,** **il est proposé par Madame Maryse Joyal,** et résolu à l'unanimité des conseillers, d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Martin Benoit inc. au coût de 4.27\$ le mètre linéaire, taxes incluses pour la réalisation des travaux de nettoyage des fossés en 2021.

Adoptée. #2021-04-101

#### **9.6 OCTROI DU MANDAT POUR L'ÉPANDAGE D'ABAT POUSSIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Lucien a reçu cinq (5) soumissions pour le service d'abat poussière;

**CONSIDÉRANT QU'** après une étude approfondie et rigoureuse des soumissions déposées, la Municipalité de Saint-Lucien souhaite accorder le contrat au deuxième plus bas soumissionnaire, puisque le plus bas soumissionnaire, ne respecte pas une des exigences du devis de soumission;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire conforme, est Entreprises Bourget;

**EN CONSÉQUENCE,** **il est proposé par Monsieur Raymond Breton,** et résolu à l'unanimité des conseillers, d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit, Entreprises Bourget, le contrat pour l'épandage d'abat-poussière à Saint-Lucien au coût de 0.2838\$ le litre, taxes incluses.

Adoptée. #2021-04-102

#### **9.7 OCTROI DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE ET LE DÉBROUSSAILLAGE DES FOSSÉS 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Lucien a reçu deux (2) soumissions pour le fauchage et le débroussaillage des fossés;

**CONSIDÉRANT QU'** une de ces soumissions, est incomplète et donc non conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** le seul soumissionnaire conforme est Entreprise E. Bélanger;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Julie Levesque,** et résolu à l'unanimité des conseillers, d'octroyer à Entreprise E. Bélanger pour les travaux de fauchage et de débrouillage des fossés en 2021, au coût de 89.68\$ /heure, taxes incluses pour les faucheuses à disques et de 97.73\$/heure, taxes incluses pour les débroussailleuses télescopiques.

Adoptée. #2021-04-103

#### **9.8 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE SUR LA ROUTE DU PONT PAR DES VÉHICULES LOURDS**

**CONSIDÉRANT QUE** Sintra soumissionne pour répondre à un appel d'offres pour la Municipalité de Sainte-Séraphine pour des travaux de pulvérisation et d'asphaltage sur le 12e rang à partir du rang des chalets;

**CONSIDÉRANT QUE** Sintra demande l'autorisation d'emprunter la route du Pont à Saint-Lucien près de Sainte séraphine pour le passage d'environ 50 camions de 10 ou 12 roues dans le but d'économiser des frais de transport;

**CONSIDÉRANT QUE** cette route est interdite aux poids lourds à l'exception des livraisons locales;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Lucien a investi beaucoup dans cette portion de route;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Lucien prévoit effectuer en 2021 des travaux de nettoyage de fossés ainsi que le remplacement de deux conduites transversales, ce qui entraînera une circulation en alternance à cet endroit;

**CONSIDÉRANT QUE,** pour les raisons ci-dessus énumérées, le responsable des travaux publics de la Municipalité de Saint-Lucien recommande de ne pas autoriser le passage de camions sur la route du Pont à Saint-Lucien pour la réalisation des travaux sur le 12e rang à Sainte-Séraphine, tel que décrit par Sintra;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raymond Breton,** et résolu à l'unanimité des conseillers, de ne pas autoriser le passage de véhicules lourds sur la route du Pont à Saint-Lucien pour la réalisation des travaux sur le 12e rang à Sainte-Séraphine, tel que demandé par Sintra.

Adoptée. #2021-04-104

## 9.9 MANDAT POUR LA TONTE DES PELOUSES DES TERRAINS MUNICIPAUX

**CONSIDÉRANT QUE** « Les Travaux MM » qui avait obtenu en 2018 le contrat à titre de plus bas soumissionnaire pour l'entretien de la pelouse des terrains municipaux pour trois ans;

**CONSIDÉRANT QU'** à l'époque, « Les Travaux MM » avait déjà offert à la Municipalité de Saint-Lucien de prolonger ce contrat au même prix jusqu'en 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** « Les Travaux MM » réitère cette offre aujourd'hui;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par **Madame Maryse Joyal**, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'octroyer à « Les Travaux MM » le mandat pour l'entretien de la pelouse des terrains municipaux pour les années 2021 et 2022 au coût de 8 830.08\$ taxes incluses par année.

Adoptée. #2021-04-105

## 9.10 APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION DE PONCEAUX SUR LA ROUTE DU PONT

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite faire remplacer deux (2 ponceaux) sur la route du Pont;

**CONSIDÉRANT QUE** pour effectuer ces travaux, il est nécessaire de recourir à un entrepreneur spécialisé au meilleur coût possible;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par **Monsieur Michel Côté**, et résolu à l'unanimité des conseillers, de demander, conformément à la Loi, des soumissions sur invitations à au moins deux (2) entrepreneurs spécialisés afin de faire remplacer ces ponceaux sur la route du Pont.

Adoptée. #2021-04-106

### **9.11 APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE LAMPADAIRES**

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

### **9.12 APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS (PLANS ET DEVIS) POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU 4<sup>E</sup> RANG**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite faire effectuer des travaux de réfection sur le 4<sup>e</sup> Rang;

**CONSIDÉRANT QU'** afin de faire effectuer ces travaux, il est nécessaire d'avoir recours à des services professionnels, notamment pour l'élaboration des plans et devis;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Madame Louise Cusson, et résolu à l'unanimité des conseillers, de demander conformément à la Loi, des soumissions pour les services professionnels, notamment pour l'élaboration des plans et devis pour les travaux de réfection du 4e Rang.

Adoptée. #2021-04-107

## **10 SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

## **11 SERVICE DE L'URBANISME**

## **12 SERVICE DES LOISIRS & CULTURE**

### **12.1 PRÉSENTATION DE SPECTACLES DE LA WESTMOBILE**

**CONSIDÉRANT QUE** la pandémie de COVID-19 a forcé l'annulation des activités et des événements qui étaient prévus en 2020 et au printemps 2021 dans le calendrier de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'** il est important pour la Municipalité d'offrir des activités culturelles accessibles à ses citoyennes et à ses citoyens et de faire rayonner les artistes de la région centricoise; particulièrement dans le contexte de la pandémie de COVID-19;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de la coordonnatrice en loisirs, Madame Geneviève Payette, pour allouer un budget de 4 500 \$ taxes nettes pour la présentation du spectacle de West dans les différents domaines de la Municipalité les 20, 21 et 22 août 2021 ainsi que pour la promotion de cet événement;



**CONSIDÉRANT QUE** les fonds sont disponibles dans le budget 2021 du Service des loisirs;

**CONSIDÉRANT** la soumission déposée par le groupe West;

**CONSIDÉRANT QUE** le concept de scène mobile du groupe West permet le respect des consignes émises par la Santé publique pour éviter la propagation du coronavirus;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raymond Breton,** et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité accorde un budget de 4 500\$ taxes nettes pour la présentation du spectacle de West dans les différents domaines de la Municipalité les 20, 21 et 22 août 2021 ainsi que pour la promotion de cet événement;

**QUE** la Municipalité désigne Monsieur Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer le contrat avec le groupe West.

Adoptée. #2021-04-108

## **12.2 INSCRIPTION AU 8<sup>E</sup> RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL**

**CONSIDÉRANT QUE** Loisir et Sport Lanaudière, en partenariat avec la Municipalité de Saint-Donat, organise la 8<sup>e</sup> édition du Rendez-vous québécois du loisir rural le 6 mai 2021 en mode virtuel;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Geneviève Payette, coordonnatrice aux loisirs, désire participer à cet événement qui offre une occasion de formation, de réseautage et de partage d'idées pour les travailleurs en loisir des municipalités de moins de 10 000 habitants des quatre coins de la province;

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds sont disponibles dans le budget 2021;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Maryse Joyal,** et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité procède à l'inscription de Madame Geneviève Payette, coordonnatrice aux loisirs, à la 8<sup>e</sup> édition du Rendez-vous québécois du loisir rural au coût de 60 \$, taxes en sus, organisée par Loisir et Sport Lanaudière en partenariat avec la Municipalité de Saint-Donat.

Adoptée. #2021-04-109

**13. VARIA**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Il est proposé par Monsieur Raymond Breton, et résolu à l'unanimité des conseillers, de lever l'assemblée.**

Adoptée. #2021-04-110

---

Diane Bourgeois  
Mairesse

---

Alain St-Vincent-Rioux,  
Directeur général et secrétaire-trésorier